

Aux membres du Comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) de la Montérégie

AVIS DE DÉSIGNATION

au conseil d'administration des établissements suivants :

- Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest
- Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Centre
- Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est

Conformément aux dispositions de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2), avis est donné pour la désignation d'un (1) pharmacien d'établissement au conseil d'administration de chacun des établissements mentionnés ci-dessus choisi par et parmi les membres du CRSP de la Montérégie. La date de désignation et d'entrée en fonction des personnes désignées est le 11 novembre 2022.

Conditions d'éligibilité

Un pharmacien d'établissement membre du CRSP peut être candidat s'il remplit les conditions d'éligibilité suivantes :

- Résider au Québec;
- Être majeur (18 ans et plus);
- Ne pas être sous tutelle ou curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'un crime punissable de trois ans d'emprisonnement et plus au cours des cinq années précédentes;
- Ne pas avoir été déchu de ses fonctions comme membre du conseil d'administration d'un établissement ou d'une agence au cours des trois années précédentes;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction à la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2)* ou aux règlements qui en découlent au cours des trois années précédentes;
- Ne pas être membre du conseil d'administration d'une fondation de l'établissement concerné.

Modalités de mise en candidature

Le CRSP exerce son droit de désignation lors d'une réunion tenue entre le 3 octobre 2022 et le 9 novembre 2022 et où la majorité de ses membres sont présents. Une copie de la résolution indiquant le nom du pharmacien d'établissement membre du CRSP désigné lors de cette réunion doit être reçue par la présidente ou le président du processus de désignation de l'établissement pour lequel le pharmacien soumet sa candidature **au plus tard à 17 heures le jeudi 10 novembre 2022**. La résolution doit être accompagnée de l'original du *Bulletin de présentation d'un candidat* dûment rempli et signé par chacun des candidats proposés.

Renseignements supplémentaires

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec les présidentes et président du processus de désignation ci-dessous :

CISSS de la Montérégie-Ouest

Madame Annie Poirier
Présidente du processus de désignation
200, boulevard Brisebois
Châteauguay (Québec) J6K 4W8
Téléphone : 450 699-2433, poste 6072
annie.poirier.ciassmo16@ssss.gouv.qc.ca



Date : 27 septembre 2022

CISSS de la Montérégie-Centre

Madame Catherine Beuzit
Présidente du processus de désignation
3141, boulevard Taschereau, bureau 2020
Greenfield Park (Québec) J4V 2H2
Téléphone : 450 466-5000, poste 4828
catherine.beuzit.ciassmc16@ssss.gouv.qc.ca



Date : 27 septembre 2022

CISSS de la Montérégie-Est

Monsieur Sylvain Dubé
Président du processus de désignation
1019, rue Gauthier
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8T2
Téléphone : 514 293-1568
sylvain.dube.ciassme16@ssss.gouv.qc.ca



Date : 27 septembre 2022